



CHARTRE ÉTHIQUE ET RELATIONNELLE

Cabinet Isabelle Ratel – Avocate & Coach juridique

Au-delà de l'expertise juridique, l'accompagnement proposé par le cabinet repose sur une relation de confiance, de clarté et de respect mutuel. Cette charte formalise les engagements qui guident chacun de nos accompagnements, dans des situations souvent sensibles, complexes et émotionnellement chargées.

1. Transparence

Nous nous engageons à une transparence totale dans la relation avec nos clients.

Cela signifie :

- une information claire et loyale sur les démarches engagées ;
- une explication compréhensible des options juridiques possibles ;
- une présentation transparente des honoraires, des délais et des aléas ;
- l'absence de promesses irréalistes ou de discours anxiogènes.

Notre objectif est que chaque client comprenne ce qui est fait, pourquoi, et dans quel cadre.

2. Pédagogie et clarté

Le droit peut être complexe, technique et source d'inquiétude.

Notre rôle est de le rendre lisible et accessible.

Nous nous engageons à :

- expliquer les étapes de la procédure de manière structurée ;

- adopter la procédure à mener en fonction du temps judiciaire et du but recherché ;
- reformuler les enjeux juridiques dans un langage clair ;
- vérifier la bonne compréhension des décisions à prendre ;
- fournir des repères concrets pour aider à se projeter.

La pédagogie est au cœur de notre accompagnement : comprendre, c'est déjà reprendre du pouvoir.

3. Respect du rythme et de l'écologie personnelle

Chaque situation est unique, chaque personne avance à son propre rythme.

Nous nous engageons à :

- respecter le rythme émotionnel et décisionnel de nos clients ;
- adapter l'accompagnement aux contraintes personnelles, familiales et professionnelles ;
- ne jamais forcer une décision ;
- accompagner sans jugement, dans un cadre sécurisant.

L'efficacité juridique ne doit jamais se faire au détriment de l'équilibre personnel.

4. Confidentialité et sécurité des échanges

La confidentialité est un principe fondamental de la relation avocat-client.

Nous nous engageons à :

- garantir la stricte confidentialité de tous les échanges ;
- protéger les informations personnelles et sensibles ;
- respecter le secret professionnel dans toutes ses dimensions ;
- assurer un cadre d'échange sécurisé, respectueux et discret.

La confiance repose sur la certitude que chaque parole est protégée.

5. Une relation fondée sur le respect et la coopération

L'accompagnement repose sur une relation de coopération active.

Nous nous engageons à :

- écouter avec attention et disponibilité ;
- instaurer une relation respectueuse et équilibrée ;
- accompagner sans imposer ;
- construire les décisions avec le client, et non à sa place.

Le client reste acteur de ses choix, informé, soutenu et sécurisé.

En résumé

Cette charte reflète la philosophie de notre cabinet :

un accompagnement juridique rigoureux, humain et structuré, au service de décisions éclairées, dans le respect de la personne, de son histoire et de son parcours.

Parce que derrière chaque dossier, il y a avant tout une personne, une situation de vie et des décisions importantes à sécuriser.

